

Bulletin de participation Maisons et Jardins fleuris

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....



L'objectif de ce concours est de récompenser les habitants de la commune qui embellissent leur maison pour leur plaisir personnel mais aussi participent à l'embellissement floral de notre village.

AGENDA DU CONCOURS

21 juillet 2017 : Date limite d'inscription auprès de la Mairie de Conteville

Fin juillet 2017 : passage du Jury à l'improviste

Fin novembre 2017 : Remise des prix

Pour info, les lauréats 2016

devront se réinscrire

pour le concours 2017

REGLEMENT DU CONCOURS 2017

Art 1 : Inscription

Les particuliers désirant participer au concours doivent déposer leur fiche d'inscription (voir ci-dessus) à la Mairie avant le vendredi 21 juillet 2017.

Art 2 : Visibilité du jardin

Le fleurissement sera jugé depuis la voie publique et n'entraînera aucune entrée dans les enclos privés.

Art 3 : Critères de sélection

Les éléments pris en compte pour la notation sont les suivants :

Aspect général et environnement, ampleur du fleurissement

Diversité et choix des végétaux

Harmonie et contraste des couleurs

Propreté, netteté, entretien

Le jury se réserve le droit de noter tout fleurissement des habitants non inscrits qui correspondrait aux critères de sélection.

Art 4 : Photos

Tout participant doit accepter que des photos de leur résidence fleurie soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, bulletin communal...)

Art 5 : Les particuliers ayant obtenu le 1^{er} prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pour l'année suivante, mais seront visités et invités aux récompenses de l'année.

Art 6 : La participation au concours entraîne l'acceptation pleine du présent règlement ainsi que les décisions du jury.



Règlement horaires de tonte et utilisation d'outils bruyants

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Le dimanche et les jours fériés 10h à 12h